

Rennes, le 12/01/2023

A : Monsieur le Directeur Général de l'ARS Bretagne, Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Courrier avec Accusé de réception numérique**

Objet : Préavis de Grève départemental

Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Monsieur le Directeur Général de l'ARS Bretagne

Par la présente, le Syndicat Sud Santé Sociaux d'Ille-et-Vilaine dépose un préavis de **grève pour la journée du 19 JANVIER 2023 à partir de 00h00 (zéro heure)**. En ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de cette journée.

**Il concerne en Ille-et-Vilaine l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :**

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleurs, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraités, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus, ainsi qu'aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

**Nos revendications sont les suivantes :**

- Retrait du projet de réforme ds retraites présenté par le gouvernement le 10 janvier 2023
- Fixation de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans maximum, pour 37,5 annuités de cotisations
- Prise en compte de la pénibilité dans nos secteurs sanitaires, sociaux, et médico-sociaux par un âge de départ à 55 ans pour les catégories actives
- Une nouvelle réduction du temps de travail, 32 heures de jour sur 4 jours/SEMAINE, 28 heures de nuit
- Un salaire net minimum à 1700€ ;
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble du personnel soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la Fonction Publique Hospitalière en plus des 183€ mensuel pour les exclus.es du Ségur.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.

Nous vous remercions de votre diligence à diffuser le présent préavis dans les établissements et structures concernés.

Yves MORICE



Secrétaire départemental

## Syndicat SUD Santé Sociaux Ille-et-Vilaine

CH Guillaume Rognier - 108, avenue du Général Leclerc - BP 60321 - 35703 RENNES Cedex 7

Tél. : 02 99 87 99 05 ou 07 85 69 92 44 - E-mail : [sudsantesociaux35@gmail.com](mailto:sudsantesociaux35@gmail.com)

Web : [www.sudsantesociaux35.org](http://www.sudsantesociaux35.org)